

Tout-Droit

Nouvelle série

(No 26)

Bulletin de l'En-Droit de Laval

Été 2011

Gratuit

Voué à la promotion et à la défense des droits en santé mentale

(450) 668-1058

Convocation

L'assemblée générale annuelle de l'En-Droit de Laval se tiendra le mercredi 8 juin 2011 à 17h30 heures au Relais Communautaire, 111 Boul. des Laurentides, Laval. Entrée par la rue Berri. Veuillez nous confirmer votre présence en téléphonant à l'accueil au 450-668-1058.

Ordre du jour :

0. Présentation du document
1. Discours d'ouverture et constatation du quorum.
2. Nomination à la présidence et au secrétariat.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du jeudi 27 mai 2010.
5. Lecture et adoption du rapport des activités 2010-2011.
6. Lecture et adoption du rapport politique 2010-2011.
7. Lecture et adoption du rapport financier 2010-2011 et nomination d'une firme pour la vérification comptable de l'année 2011-2012.
8. Prévision budgétaire 2011-2012.
9. Planification et orientation pour 2011-2012.
10. Code d'éthique
11. Élection au conseil d'administration.
12. Varia.

Souper à 17h30

Les membres, les partenaires et les amiEs de l'organisme sont invités à prendre connaissance du rapport annuel lors du souper qui précédera l'assemblée générale.

Cours sur les droits

30 mai: L'aide et l'accompagnement.

6 juin: Droit aux services, confidentialité, secret professionnel et régimes de protection.

10 juin: Système judiciaire et droit criminel et pénal.

20 juin: Bilans et perspectives en défense des droits.

27 juin: Droit du logement et droit au logement

Activité trimestriel

Mardi 31 mai 2011 à 14h00

Conférence à déterminer

Mardi 7 juin 2011 à 14h00

Préparation à l'assemblée générale

Mardi 14 juin 2011 à 14h00

Film: Michael Jackson: This is it

Mardi 21 juin 2011 à 14h00

Atelier de discussion : être émotif et rester Zen et courte séance de Yoga

Mardi 28 juin 2011 à 14h00

Film : Château Alan

Mardi 5 juillet 2011 à 14h00

Film : Clef 56

Tout-Droit Bulletin publié par l'En-Droit de Laval

Les membres et les amiEs de l'En-Droit peuvent le recevoir gratuitement. Tirage: 800 copies.

Responsable du bulletin: Michel Grenier

Adresse: L'En-Droit de Laval

119B, Boul. Des Laurentides

Laval, Québec, H7G 2T2

Téléphone: (450) 668-1058

Télécopieur: (450) 668-7383

Ligne sans frais : 1-877-668-1058

Courriel: endroit@bellnet.ca

Internet: www.endroitlaval.com

La société nous estropie, nous épuise et nous rend fous.

Pour vivre en santé et trouver le bonheur, il faut travailler à la changer.

Éditorial : Regardez vers l'avenir !

La première année, sans se conclure sur un immense succès, a néanmoins vu plusieurs victoires. On peut penser à la tenue du « Colloque sur la réappropriation du pouvoir et de l'entraide » qui a vu la participation de soixante-neuf (69) personnes. Ce Colloque a été organisé non pas par des expertEs mais, principalement, par des personnes ayant ou ayant eu des problèmes de santé mentale regroupées à l'intérieur du Comité des droits. Dans cette expérience de prise en charge collective, les membres du Comité des droits ont développé une expertise importante en matière de défense de leurs droits ainsi que d'une meilleure estime d'eux-mêmes en plus de prendre confiance en leur moyen en préparant, accueillant et organisant de « A à Z » l'ensemble du Colloque.

Il n'y a pas eu que le Colloque durant l'année. Il y a eu trente-six (36) réunions du Comité des droits et de ses sous-comités du Comité de droits au cours de l'année, soit en moyenne une réunion toutes les deux (2) semaines. À l'une des réunions du Comité des droits où l'on discutait de la plate-forme idéologique de l'AGIDD-SMQ, nous avons accueilli jusqu'à près d'une vingtaine (20) de personnes; et les discussions ont été très animées et relevées en contenu politique. Depuis septembre, à peu près toutes les semaines, il y a eu une activité le mardi après-midi que cela soit des films ou des conférences. Précédemment, en juin, l'activité du mardi a attiré trente-six (36) personnes surchargeant la capacité d'accueil de la salle. Ceci dit, les activités liées au théâtre ou aux formations toutefois n'ont pas attiré autant de membres que l'on aurait voulu.

La multiplication d'activités dont certaines représentent des victoires importantes ne pouvait pas toutes attirer autant. Une ligne défaitiste pourrait suggérer qu'il y a un risque de saturation. Mais voilà, notre mandat nous demande non seulement de s'organiser et de s'informer, mais aussi d'intervenir publiquement. Ce sont les membres de L'En-Droit qui doivent intervenir. Pour cela, il faut qu'ils et elles soient formésEs dans la connaissance de leurs droits.

Ils et elles doivent acquérir des nouvelles techniques d'expression publique, d'où la nécessité du théâtre. Le Colloque était une manière de s'exprimer publiquement. C'est vrai aussi que s'exprimer publiquement représente de l'inconnu et que ça peut être risqué. C'est vrai que les personnes en santé mentale peuvent craindre de le faire. Elles ont subi plusieurs défaites et ne veulent pas en subir d'autres. Mais voilà, elles ont besoin aussi de nouvelles victoires. Quand on parle d'intervention publique, on parle d'une intervention de masse, pas juste quelques délégués qui parlent au nom des autres sans avoir un gros mouvement derrière.

Occuper la place publique, donner le pouvoir à nos membres, faire en sorte que les questionnements de l'En-Droit soient au centre des préoccupations du réseau de la santé mentale à Laval, ça ne se fait pas tout seul.

L'En-Droit a beaucoup de membres; l'organisme a un gros volume de service. Il peut même mobiliser des bénévoles-militantEs qui donnent beaucoup d'heures. Ces forces ne sont pas reconnues. On vient à l'En-Droit, mais l'En-Droit ne rayonne pas assez pour partager son enlignement. Pourtant, nous sommes l'organisme qui est le mieux placé, par son mandat et par son enlignement idéologique, à même de mieux exprimer les besoins des personnes ayant ou ayant eu des problèmes de santé mentale.

L'En-Droit doit faire preuve d'audace, mais doit aussi avoir les moyens de cette audace. La prochaine année sera sous le signe de la consolidation de nos activités. Nous chercherons à assurer la pérennité de notre service de défense des droits en accroissant notre financement. Une certaine réorganisation du travail permettra de dégager du temps pour le consacrer aux activités de mobilisation collective comme le théâtre et les formations. Cela dit, l'expérience a prouvé que l'accroissement des activités de mobilisation collective a toujours fait que l'organisme attire aussi des personnes qui avaient aussi des démêlés juridiques ou autres avec les différents services de l'État. La réorganisation des tâches a déjà commencé en fonction des critères de priorisation suivant : l'équité de service, l'urgence du besoin et la nécessité du besoin.

Au bout de la prochaine année, l'En-Droit sera en mesure d'assumer un rôle public beaucoup plus fort. Il pourra non seulement assurer la défense individuelle des gens en santé mentale de Laval, non seulement critiquer les services donnés; l'En-Droit sera un acteur incontournable lorsqu'il s'agira de déterminer les services sociaux et de santé qui conviennent réellement aux gens ayant des problèmes de santé mentale sur le territoire de Laval.

De grands débats se dessinent. Il y en a qui parle de créer une sorte de CHSLD pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale. Cette approche est une atteinte complète à l'autonomie des gens. Nous croyons que la mise en place de ressources alternatives et l'accroissement de logements sociaux dédiés ou non aux gens en santé mentale est la réponse aux besoins de ces derniers.

Nous vous invitons donc à venir à l'Assemblée Générale Annuelle et adopter le plan d'action qui permettra de mettre des jalons pour la libération des personnes psychiatisées de Laval.

Richard Miron

SAVIEZ-VOUS QUE

SAVIEZ-VOUS QUE... La TVQ dont les prestataires de l'aide sociale bénéficient à même leur chèque de dernier recours sera remplacée par le « crédit solidarité » à compter du 1^{er} juillet 2011. Au départ, le ministère souhaitait faire du « dépôt direct » une condition *sine qua non* pour bénéficier de ce crédit. Il faut dire que les prestataires de la sécurité du revenu se verront amputer de l'actuelle TVQ sur leur chèque d'aide sociale.

Nous avons donc effectué des représentations auprès du ministère pour leur expliquer qu'il y a de nombreuses personnes assistées sociales qui reçoivent le chèque de dernier recours et pour qui il est très difficile d'ouvrir un compte de banque pour diverses raisons. Par exemple, le simple fait de ne pas avoir une adresse fixe est un motif (questionnable !!!) invoqué par les banques pour refuser d'ouvrir un compte de banque.

Alors nous n'avons qu'à penser aux nombreuses personnes itinérantes pour qui ouvrir un compte de banque est impensable. Or, à la suite de nombreuses pressions politiques dont l'En-Droit de Laval a contribué à exercer sur les autorités gouvernementales avec ses militants du Comité de droits, ainsi qu'avec les autres organismes communautaires, nous avons réussi à faire reculer la ministre, Julie Boulet.

Les personnes assistées sociales pourront donc recevoir le « crédit de solidarité » par chèque, sauf si elles sont déjà inscrites au dépôt direct auprès du ministère des Finances. Les prestataires de l'aide de dernier recours (aide sociale) devront cependant remplir obligatoirement l'Annexe D de leur rapport d'impôt pour bénéficier du « crédit de solidarité ».

Si vous avez besoin d'aide pour remplir la déclaration de revenu, vous pouvez contacter le Relais communautaire de Laval, ou encore Jacques Saintonge ou Richard Miron de l'En-Droit de Laval. Ils se feront un plaisir de vous remplir votre rapport d'impôt.

Même si vous êtes en retard, ce n'est pas trop grave puisque vous avez onze (11) mois pour le faire afin de récupérer la totalité du CIS (crédit de solidarité). Soyez vigilant cependant, car si vous dépassez cette date il ne sera plus possible de toucher à l'intégralité de ces sommes d'argent qui, rappelons-le, seront amputées du chèque d'aide sociale pour être remplacées par le CIS (crédit de solidarité).

De plus, dans le cas des personnes assistées sociales itinérantes, elles devront contacter leur agent d'aide sociale au bureau où elles vont chercher leur chèque ou encore contacter leur organisme communautaire affecté à l'itinérance afin de pouvoir toucher au chèque.

Enfin, le ministère mettra en place, dans les prochaines semaines, une campagne publicitaire « grands médias » pour informer le plus de gens possible de cette importante modification apportée au régime fiscal ainsi qu'à celui du régime de l'aide de dernier recours.

À remarquer que les organismes communautaires n'ont pas réussi toutefois à faire reculer la ministre sur la nécessité de faire le rapport d'impôt et remplir l'Annexe D pour bénéficier du chèque de CIS (crédit de solidarité).

Elle nous a répondu que c'est un des objectifs visés de cette réforme que de la nécessité pour les citoyenEs de faire leur rapport d'impôt quels qu'ils soient, riches ou pauvres.

Gageons que l'État récupérera ainsi beaucoup d'argent résultant d'impôt non payé par les personnes assistées sociales !

Michel Labelle
Conseiller en droit
Responsable du Comité de droits

Références en situation d'urgence

Centre de crise de Laval		Centre D'écoute	(450) 664-2787
CLSC du Marigot (Vimont, Pont-Viau)	(450) 668-1803	Tel-Aide	(514) 935-1101
CLSC des Mille-Îles (Laval Est)	(450) 661-2572	Tel-Écoute	(514) 493-4484
CLSC Norman-Bethune (Chomedey)	(450) 687-5690	Suicide-Action	(514) 723-4000
CLSC Ste-Rose (Nord ouest de Laval)	(450) 622-5110	SOS Violence Conjugale	1-800-363-9010
Association IRIS (Nord de Montréal)	(514) 388-8988	Urgence Sociale	(450) 662-4595

Vigilance concernant le traitement aux électrochocs

Le traitement aux électrochocs a une recrudescence depuis quelques années. Ces traitements sont très controversés au sein du corps médical et dans le milieu psychiatrique lui-même. La question est de savoir comment les réglementer afin de préserver le meilleur intérêt pour les personnes ayant un problème de santé mentale. Est-ce mieux de les abolir? Est-ce mieux de revendiquer une réglementation plus stricte auprès du gouvernement quant à leur utilisation?

L'objectif est de vous informer sur les enjeux actuels du traitement aux électrochocs afin que ceux qui auront à prendre la décision de recevoir ou non des électrochocs le fassent avec un consentement éclairé. Il est important de mentionner que l'En-Droit de Laval a déjà décidé de proposer d'abolir les électrochocs en assemblée générale.

Qu'est-ce qu'un traitement aux électrochocs

Quand on fait référence aux électrochocs, les premières images qui montent à la tête des gens sont celles présentées dans le film "Vol au dessus d'un nid de coucou". Les techniques ont évolué depuis 1950. Les traitements aux électrochocs se font sous anesthésie. Les complications dues à l'anesthésie sont connues, la plus grave étant le décès. On applique aussi des électrodes sur les endroits à stimuler au niveau du cerveau au lieu de mettre des plaques de métal. On prétend aussi ne stimuler qu'un seul côté du cerveau, celui qui n'est pas dominant, au lieu des deux. Cela oblige à augmenter soit le voltage, soit l'intensité ou le nombre ou la durée des convulsions d'une même séance. On administre aussi un relaxant musculaire ou curare afin d'empêcher les fractures. La curarisation n'atteint pas les muscles du visage et malgré le protège-dents, il y a encore des fractures dentaires, parfois osseuses et même des paralysies. La curarisation agit sur les muscles respiratoires, ce qui en présence d'anesthésiant et de choc électrique augmente les risques d'apnée (arrêt de la respiration).

La venue à l'En-Droit de Ghislain Goulet du comité pare-choc

Le 20 avril dernier l'En-droit de Laval a reçu Ghislain Goulet, représentant du comité Pare-chocs lors de son activité "Vigilance concernant les électrochocs". Le comité Pare-chocs a vu le jour au courant de l'année 2005. Ce comité est formé de militants et militantes qui travaillent solidairement pour mener une lutte active pour l'abolition des électrochocs au Québec. Mr Goulet est venu nous

présenter les enjeux de la controverse du traitement aux électrochocs ainsi les motivations qui poussent les membres du comité Pare-chocs à mener une lutte pour l'abolition de ce traitement.

En 2005, le comité Pare-choc a demandé à Khadija Benabdallah de mener une étude sur les traitements aux électrochocs. C'est donc à partir des conclusions qu'elle a bâti la formation que nous avons reçu par Ghislain Goulet. J'aimerais vous en faire le résumé.

Selon le rapport de Mme Benabdallah, il y a 1,5% des praticiens en santé mentale qui ne respectent pas les recommandations du Conseil d'évaluation des technologies de la santé du Québec. Ce conseil a recommandé d'administrer les électrochocs dans les cas de dépression majeure très sévère et dans les cas où aucune autre alternative n'est possible. Les données recueillies dans le rapport de l'AETMIS montrent que les prescriptions de ce traitement en 2003 ont été faites également pour traiter la manie et la schizophrénie. Elle a également démontré que les recherches favorables aux ECT ne respectent pas les normes établies de preuves d'efficacité. Il semble même que les rapports d'études concernant la dépression majeure démontrent que les résultats obtenus sont presque comparables aux résultats obtenus avec des placebos. La diminution des symptômes de la dépression ne dure que 4 à 6 semaines. Plusieurs personnes voient leurs symptômes revenir après ce délai. Les ECT seraient majoritairement administrés à des femmes et particulièrement à des femmes de plus de 65ans. Ce traitement ne prévient pas le risque de rechute, les récurrences et les suicides. Madame Benabdallah n'a trouvé aucune information sur la qualité de vie des personnes ayant eu des électrochocs. Elle a remarqué qu'il y a peu de suivi des patients sur une longue période.

Au sujet des effets secondaires, son étude énumère une longue série d'effets néfastes de type biologique (fractures, brûlures, douleurs musculaires, allergies ou réactions trop fortes du système immunitaire, nausées, vomissements, chutes, troubles de la démarche) dont les effets sur le système respiratoire (arrêt de respiration, spasme des bronches, abcès pulmonaires, troubles respiratoires pouvant aller jusqu'à la mort), sur le système cardio-vasculaire (hypo/hypertension,, troubles du rythme cardiaque, hémorragies ,arrêt de l'oxygénation du coeur et/ou du cerveau,, élévation de la pression intracrânienne, etc) pouvant aller jusqu'à la mort, et plus particulièrement sur les fonctions cognitives du système nerveux, sur la mémoire (perte de la parole, état confusionnel, état d'euphorie ou d'apathie, oedème,

Vigilance concernant le traitement aux électrochocs (suite)

paralysie périphérique, maux de tête, désorientation, lésions des structures, délire, mouvements automatiques, amnésies, etc). Il y a aussi des effets sur le psychique des patients soit la peur, l'angoisse, le sentiment de perte de dignité et d'intégrité de la personne.

Elle tire la conclusion que *“les praticiens qui administrent les électrochocs propagent une idéologie instrumentaliste et déshumanisante parce qu'ils considèrent les problèmes en santé mentale sont d'origine biologique; qu'ils s'intéressent aux symptômes d'une maladie et non à la personne.”* Elle recommande la revendication de l'abolition totale et définitive de cette technique.

Cette radicalité dans la position a soulevé plusieurs questions à nos esprits. Nous nous sommes demandé quelle est la situation en 2011. En guise de réponse à cette question Ghislain Goulet nous a recommandé de regarder un extrait d'un débat parlementaire sur la question des électrochocs fait le 14 avril 2011. Suite à notre rencontre, nous avons entrepris de faire certaines vérifications.

La députée de la Matapédia Mme Doyer a demandé à la ministre déléguée de la santé et des services sociaux, Mme Viens, de se prononcer sur la situation du traitement à l'électrochoc au Québec. Cette dernière a cédé la parole à un invité expert, le Dr Delorme. J'ai lu le rapport écrit du débat journalier sur le site de l'assemblée nationale du Québec. Nous ne voulons pas remettre en question l'expertise professionnelle du Dr Delorme mais uniquement certains éléments de son argumentation et des ses omissions. Voici le résumé des points les plus importants

Mme Doyer demande alors au Dr Delorme pourquoi y a-t-il encore des électrochocs qui se donnent en 2011? Elle lui a aussi demandé combien coûte à l'état les traitements aux électrochocs? Elle lui a aussi demandé d'expliquer pourquoi les traitements aux électrochocs sont donnés davantage aux femmes qu'aux hommes, et pourquoi une forte majorité de ses femmes sont âgées de plus de 60ans? Voici sa réponse :

En terme de coût, il n'a donné aucun chiffre précis et se réfère à une analyse comparative de pourcentage entre l'efficacité des anti-dépresseurs : *“Les électrochocs sont à peu près 20% plus efficaces que la pharmacothérapie, c'est-à-dire que quand tu donnes des antidépresseur à 100 personnes dans la société, il y en a à peu près 70 qui répondent bien et qui ont une réponse thérapeutique alors que les électrochocs ont une efficacité de 90%, c'est-à-dire que, si j'en*

donne à 100 personnes, il y en a 90 qui répondent adéquatement aux électrochocs.” On aurait aimé qu'il documente ces avancées.

Combien coûte réellement les séances d'électrochocs? Il faut calculer le salaire à l'heure du psychiatre ainsi que celui de l'anesthésiste. Ajoutons à cela les frais reliés au curare, à l'anesthésie, à l'appareil de respiration artificielle ainsi qu'à l'énergie dépensée par l'appareil administrant des électrochocs. Est-ce économique?

En terme d'efficacité, son argumentation tient compte davantage sur la rapidité de l'efficacité des résultats obtenus plutôt que sur les effets à long terme. Voici sa réponse : *“...comment se fait-il qu'en 2011 on utilise encore les électrochocs? La réponse succincte est assez simple, c'est que c'est très efficace. C'est probablement la modalité de traitement la plus efficace démontrée dans la littérature pour le traitement de la dépression.”*(...) *“ Par ailleurs, en terme de rapidité des antidépresseurs cela peut prendre de 4 à 8 semaines avant de commencer à agir. (...) les gens qui sont dépressifs sont extrêmement souffrants quand on donne un médicament qu'on doit attendre huit semaines avant qu'il commence à agir, on comprend, là, que l'impact est assez significatif dans la vie d'un individu, alors que les électrochocs, ça se donne sur une période de 2 à 3 semaines à raison de 2 à 3 séances par semaine, et on a généralement une efficacité, là, qui apparaît au bout de 3 à 6 séances.”* Encore là, sur quelles études se base-t-il?

Pourquoi les femmes plus que les hommes? Pourquoi les femmes retraitées recevaient plus de thérapie à l'électrochoc alors que leur santé peut être plus fragile que les autres groupes d'âge?

Le Dr Delorme nous répond : *«Le nombre d'interventions qu'on fait est nécessairement dépendant de la condition qui se présente et il y a des conditions qui se présentent plus souvent chez les hommes et d'autres plus souvent chez les femmes. Donc si je compte le nombre de traitements que je donne à X pour une pathologie qui est plus fréquente chez les femmes, j'aurai nécessairement plus de femmes qui recevront le traitement. (...) Il ya plus de femmes qui sont hospitalisées avec une dépression, et donc elles sont plus souvent traitées que les hommes avec des... C'est à peu près une proportion d'un tiers d'homme et deux tiers de femmes, alors ce n'est pas surprenant d'avoir*

Vigilance concernant le traitement aux électrochocs (suite)

à peu près deux tiers de femmes qui reçoivent des électrochocs.»

« Chez les personnes âgées, on utilise les électrochocs, je dirais préférablement, bien que ça soit pas souvent, mais c'est plus simple à utiliser parce que les personnes âgées ont parfois 8, 10, 12, 15 médicaments et quand on rajoute des antidépresseurs, on a des interactions terribles qui peuvent survenir, Avec les électrochocs il n'y en a pas. » Face aux 80 références de l'étude d'Action-Autonomie, ça ne tient pas la route d'autant plus que les effets dangereux énumérés plus haut sont sûrement plus dramatiques pour les personnes âgées!

Combien d'électrochocs sont prescrits en 2011 :

Voici ce qu'à répondu le Dr Delorme : «D'abord, bien, Mme la députée posait également des questions par rapport au nombre d'interventions qui sont faites eh bien, il y a plusieurs choses qui sont faites dans nos établissements à tous les jours et qui ne sont pas comptabilisées. Les électrochocs ne sont pas des opérations faites très souvent. (...) On pourrait avoir des données, je présume indirectement par la facturation à la Régie de l'assurance-maladie, mais on verrait que c'est un geste qui n'est pas fréquemment posé.» Les données ramassées par Action-Autonomie font état d'environ 8000 électrochocs par année au Québec. La mémoire du Dr Delorme lui fait défaut et ce n'est pas parce qu'il a subi des électrochocs!

Conclusion

L'éléments comparatifs d'efficacité de traitement choisis par Dr Delorme sont discutables. Il compare des pommes avec des oranges au lieu de comparer des pommes avec des pommes. En d'autres termes, il compare une efficacité de traitement chimique avec une efficacité de traitement énergétique. S'il comparait l'efficacité de traitement des électrochocs avec celle de l'acuponcture, on serait dans la même catégorie de traitement. Cette réponse ne tient pas non plus compte de l'ajustement fait sur la médication. Si le client cesse de prendre de la médication ou que l'on baisse sa dose il est possible qu'il y ait un changement dans son comportement. Ce changement peut aussi être positif si la personne ne répond pas bien à la pharmacothérapie. L'étude d'Action-Autonomie établit aussi plusieurs solutions alternatives aussi sinon plus efficaces pour les dépressions majeures et troubles bipolaires comme les thérapies familiales, les thérapies cognitivo-comportementales, les thérapies

psycho-dynamiques qui n'ont pas les effets nocifs des électrochocs.

Nous comprenons que les débats parlementaires comportent plusieurs sujets à l'ordre du jour et que les électrochocs en sont un parmi tant d'autres. Ce qui nous inquiète est que la députée n'ait pas eu l'occasion d'amener une contre-expertise à celle du Dr Delorme. De plus, nous ne trouvons pas rassurant que la ministre ne se soit pas positionnée, et qu'elle laisse la parole à un seul psychiatre qui est en faveur des électrochocs. Les études de Mme Benabdallah ont démontré que les recommandations du Conseil d'évaluation des technologies de la santé du Québec ne sont pas respectées par les praticiens administrant des électrochocs. Personne ne parlait de faire une enquête. Le ministère laisse le soin aux psychiatres, qui sont surchargés de travail, de juger du type de soins à administrer.

LA MANIFESTATION DU 7 MAI 11

Samedi le 7 mai dernier à 11h a eu lieu le rassemblement afin de manifester contre les électrochocs. Nous nous sommes rencontrés sur la Place Émilie-Gamelin, près du métro Berri-UQAM. Il y avait des représentants d'organismes en défense de droits en santé mentale et des regroupements de femmes. Bernard Vallée nous a fait un témoignage historique sur le rôle d'Émilie Gamelin dans la communauté. Ghislain Goulet a parlé de la situation des enjeux sur les électrochocs et a rappelé les 12 bonnes raisons pour lesquels il fallait militer contre ces derniers. Une avocate est venue témoigner de son expérience sur la thérapie des électrochocs. Elle dit que sa qualité de vie ne s'est pas améliorée et qu'elle a souffert intérieurement suite à cette expérience. Nous avons aussi fait des chants de slogans animés par Kevin, l'un des membres du comité Pare-chocs. Quelques journalistes et caméramen étaient présents.

Mélanie Dubé, stagiaire en animation à l'En-Droit de Laval et Jacques Saintonge



Les grands prophètes de la Bible, y compris Jésus, des schizophrènes ?

Le monde moderne doit tout rationaliser, même le meurtre, comme a démontré Camus dans l'Homme Révolté. Nietzsche ne reprochait-il pas au monde moderne de tout enfermer dans des mots, influencé qu'il était par la pensée socratique. Mais avec quels mots s'exprime la vie ? Avec quels mots parlent nos âmes ? Dès qu'elle déborde un certain cadre prescrit par une logique rigoureuse et une sémantique restrictive, dès que les mots échappent aux limites du champ d'une certaine sémiologie, celui ou celle qui éprouve une expérience intérieure différente, plus intense et plus insolite, au point d'en être troublante, et qui a besoin de la rendre, de l'exprimer en raison d'une sorte de surchauffe intérieure devient l'objet d'une chasse aux sorcières. L'inquisiteur en chef de cette morale passablement tordue est la psychiatrie qui cherche à voler de la vie ce qu'il lui reste de son âme en réduisant l'être humain à un simple ensemble biologique. Ainsi celui ou celle qui a éprouvé quelque chose qui sort des idées fabriquées socialement se verra l'objet d'une oppression subtile et généralisée. Encore qu'il ne devrait lui-même se montrer intolérant face à cette manifestation de réprobation générale en ceci qu'elle aussi fait partie des manifestations de l'âme de l'autre et de la société en général qui elle aussi étouffe dans cette ambiance sociale asphyxiante créée par la psychiatrie. Une psychose créée autour de la psychose par cette dernière qui cherchera dès lors à enfermer cette âme originale au fond d'une bouteille de pilules. Tous les mécanismes modernes sont là pour entrer en action à cette fin. Des mots qui parlent à nos places, des idéologies qui pensent à nos places et des schémas sociaux qui nous émeuvent selon l'attente qu'on se fait de ce qui doit être une réaction normale ou pas. Bref l'homme moderne a du mal à s'appartenir car la société commande son geste en l'enfermant dans la production et la consommation, en traçant son parcours parmi l'architecture de ses villes et en essayant d'agir sur les ressorts les plus secrète de son âme par les ressources d'une parole fabriquée, non que dis-je, d'une parole manufacturée. Mais le diable n'a pas pu encore nous la voler notre âme. Au mieux il a réussi à l'enfermer provisoirement au fond d'une bouteille de tranquillisants avant que Dieu ne nous la délivre.

La société moderne a peur de la folie parce que l'homme moderne a peur de lui-même. L'homme moderne a peur de la vie, de lui-même et de l'autre. Alors pour échapper à sa peur, il a inventé des concepts. Avec des concepts tout va bien. Il peut embrasser toutes les richesses du monde matériel, dans leur superficialité et leur temporalité, en essayant de se faire croire qu'il est heureux, du moins qu'il vit. Mais le plus est qu'il en a plus qu'il en veut. Ses trésors, ses châteaux et ses arsenaux ne suffisent pas à le rendre heureux et à le rassurer. Bien

sûr que l'accumulation de toute cette richesse entre les mains de quelques-uns est un produit des mécanismes des économies de marché moderne. L'économie moderne, cette chose qui a dépossédé la vaste majorité de l'humanité de ses propres ressources, tend aussi à lui voler son âme.

Mais la psychiatrie et la psychologie qui sont si prolixes sur les névroses et les psychoses tendant toujours vers une standardisation de modèle n'ont curieusement pas un mot à dire sur le type de folie malsain de ceux d'en haut qui sont perdus dans cette fuite vers l'avant de brigandage international et de dépossession des classes travailleuses, sans mentionner en quoi ils contribuent à détruire ce qu'il reste à l'humain d'humanité, i.e. ses différentes cultures, folklores, art véritable, religions et spiritualités, rituels et fétiches, magie, et bien sûr, sa folie réelle. Une culture Mc Donald a fait place à des danses africaines et de musique mapuche, pourtant millénaires et ancrées dans ce que l'humanité a de plus significatif et de profond. Pourquoi ? Parce que le matérialisme bourgeois, et ces deux excroissances, la psychiatrie et la psychologie, ont avalé l'âme soit dans un matérialisme réductionniste ou un faux humanisme pour nous la recracher au visage sous la forme d'un prêt-à-porter social, une normalisation toujours plus grande et restrictive de ce que l'on doit être. En dehors de cette norme, nous tournons des yeux inquiets et proférons des propos menaçants sur la manifestation d'une vie qui ne devient alors plus une manifestation de la vie mais une aberration, une maladie, une réalité qui ne doit pas être parce qu'elle n'est plus conforme à nos idées, un fanatisme politique ou un désordre à contrôler.

Mais est-ce que les prophètes de Jérusalem ou de la Juda ont jamais reculé devant aucune une critique sociale ? Ont-ils jamais renaudé à critiquer un roi ? Ils étaient emplis de visions. Ils étaient des voix terrifiantes pour trop de monde qui aimaient mieux vivre avec des taies sur les yeux. Mais au moins on savait qu'on les craignait et on soupçonnait la raison. Aujourd'hui on ne sait même plus pourquoi on craint ce genre d'esprit qu'on disait à l'époque surnaturel. Non pis encore on ne se rend même plus compte qu'il nous fait peur car le faux évangile de la psychiatrie cherche à tuer nos âmes si vite qu'à peine elle manifeste tant soit peu de vie, tout un arsenal social, idéologique, policier et médical est mobilisé pour la faire taire.

Prenons comme exemple le feu, élément naturel et primitif. Le feu, dans toute sa beauté folle et primitive brûle comme un calice doré et mange le ventre de la nuit à même sa couronne de pierres. Il comporte sans doute sa part de mysticisme et d'universalité. Sa nature primitive et fouguese épure en sa terrible poésie ce qui sur cet atome de boue consiste en les souillures qui marquent trop souvent nos rapports entre humains. Cette effrayante

Les grands prophètes de la Bible, y compris Jésus, des schizophrènes ? (suite)

poésie s'appelle l'enfer. Mais aujourd'hui sous les façonnements vulgaires de la technique dépourvue de tout esprit réel, l'homme moderne a converti quelques-unes de ses belles longues flammes diaprées dans des traitements électrochocs pour soigner des fous qui ont vu les enfers.

L'homme moderne a perdu en partie son sens de la poésie. Cette poésie lui ayant échappé il a perdu son âme. Il l'a perdue dans des géométries et des algèbres de la pensée, dans des mots qui parlent pour nous sans rien dire. L'infini et l'absolu de l'univers ne vont ni de droite à gauche ou d'haut en bas. L'infini et l'absolu sont des mots dont le sens reste à explorer. L'éternité ne commence pas après la mort!

Pensons à jadis, pensons à ce frêle tendron d'homme qui presque nu frémissait sur une croix. C'est bien de lui et non de tous les escadrons de primipiles romains, de Babylone, d'Assyrie, d'Égypte ou d'Éthiopie que l'on parle, c'est bien de ce frêle tendron sacrificiel dont il s'agit et qui a fait éclater dans toute sa gloire et son mystère une puissante spiritualité humaine. C'est la folie d'un Jésus. C'est de ce genre de folie que je veux vous parler et dans lequel nous risquons de retrouver nos âmes.

Où sont ces fous qui se promenaient à Babylone ou en Juda et qui nous parlaient de la vie, ou par la bouche desquels nous parlait la vie ? Où sont rendus ces pythies et ces oracles qui disaient des inanités pourtant si significatives ?

Encore un petit mot avant que j'entre dans le cœur du sujet. Dans le monde moderne le droit bourgeois permet de tout identifier, reconnaître, mesurer et quantifier. Vous n'avez qu'à observer attentivement ce qui se passe dans un CLSC ou un hôpital pour le voir. Il y a des codes secrets chiffrés, des couleurs ou d'autres indices de style barométrique pour mesurer la douleur et la maladie à soigner selon les possibilités du moment qu'offrent les économies de marché. Les économies de marché sont ce contre quoi tout se mesure et se chiffre. Hors de cela nul salut n'est possible, veut-on nous faire croire. On ne soigne pas des humains, on soigne des machines humaines pour les réparer et les remettre en circulation afin que la machine sociale fonctionne de son mieux.

Comprenez-moi bien je ne suis pas de cet ordre de fanatiques qui veut prévenir la science moderne de trop mordre dans le fruit de la connaissance. Je ne suis pas de ces fanatiques qui encouragent un obscurantisme dans un monde High Tech. Hypocrisie en fait, manipulation déguisée des masses. Mais je ne suis pas de ces fanatiques non plus qui vouent à la science une autre pensée religieuse, aussi néfaste, celle des impératifs de ses diktats déshumanisants. Je suis un fanatique de la folie car sans elle rien ne me semble possible. En vérité je vous le dis, je

suis un fou. Et l'homme moderne a peur du fou car le fou est le plus humain de tous les hommes, celui qui peut connaître le plus profondément la vie. Mais l'homme moderne a peur de lui-même, de l'autre et de la vie alors il est obligé de tout chantourner dans un concept dans lequel il enferme et étouffe ce que la réalité a de plus beau et de plus profond à offrir, son humanité profonde, sa folie.

Alors sous ce rapport qu'en est-il des personnages qui ont marqué notre passé et qui ont jeté les bases d'une certaine psychologie dont le monde moderne aurait pu profiter mais que le faux humanisme de certaines branches des sciences humaines et médicales a récupérée pour en faire un mensonge. Qu'en est-il de ces hommes d'esprit d'alors que tout le monde craignait, même les plus puissants, et à qui on attribuait des pouvoirs surnaturels. Je parle des grands prophètes de la Bible, y compris Jésus Christ.

Ce qu'ont de particulier ces visionnaires, c'est qu'ils rassemblent au fond d'eux la puissance de la pensée magique et agissante du monde primitif et la traduisent en une morale qui s'exprime par ce que les psychiatres modernes qualifieraient de schizophrénie. Une morale certes, pas une de tartuffe, de psychiatre, de ministre ou de juge, mais l'une de celle épurée de bas intérêts, d'hypocrisie, de rituels et de fétiches mensongers, - oh que l'homme moderne adore le mensonge! Il l'adore parce qu'il doit le contrer avec le mensonge pour ne pas sombrer dans la frayeur que ferait naître en lui la plus petite étincelle de vérité de cette vie qu'il craint tant au fond. N'est-ce pas ça que nous ont montré les prophètes, c'est-à-dire qu'il fallait s'efforcer de quitter les rituels et les fétiches des faux cultes, l'amour des veaux d'or et des serpents d'airain et s'éprendre de justice sociale et de fraternité et sororité humaine ?

La raison pour laquelle la pensée morale de ces grands prophètes fut si agissante est qu'elle touchait donc à ce qu'on nomme l'âme, cette chose impondérable en nous qui fait que tout ce que vaut notre vie le vaut tant qu'elle trouve sa valeur en puisant dans son creuset. Autrement dit, sans âme, sans esprit réel, je dirais même sans douleur et sans amour, la vie n'est qu'un ensemble d'objets sur quoi agissent des abrutis. La vie n'est que des outils et des armes, des ressources matérielles et humaines, des objets d'intervention servant à façonner une matière qui à force de n'être que cela finit par ne plus en être une, finit par ne plus rien être du tout. Une matière qui appelle dans l'inconscience la plus vile et la plus secrète le nihilisme du grand Holocauste nazi des temps modernes. La vie en somme ne devient à ce moment qu'une chose embourgeoisée. (À suivre)

Gary Stevenson